

Présents :

- Commune de BROUSSE et VILLARET : Madame Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM Paul GRIFFE – Jean Pierre BOUISSET- Sacha DJORDJEVIC - Laurent RIVES – Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES :
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILES CABARDES : M Henri ICHE – M Stephan MARTY
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M Gérard DESGRANGES – M Jacky D'ABBUNDO
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS :
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M André GRITARD – M Michel LOUVET
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE – M Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHART – Mme Martine ORTIS
- Commune de ROQUEFERE : M Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : M Raymond SENTENAC
- Commune de SIASSAC : MM David HERRERO – Philippe HORTALA – Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GRACIA – Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : MM Daniel GERI – Luciano STELLA

Excusés :

M Gilbert PLAGES - Mme Janine GROS GIRAIL (Fontiers Cabardès) – M Alain RIBAUTE (Salsigne)

Absents :

M Guy JALABERT (Fraise cabardes) Jean-Michel COURREAU (Laprade)- Jean-Louis TEISSIE (Lastours) – Jean-Claude PECH (Latourette) – Joseph SKALA (Miraval-Cabardes)

Procuration :

Mme Carole HASSLAUER de la commune de Saint-Denis à M Guy CHIFFRE
M Régis HUC de la commune de Labastide Esparbairénque à M Francis BELS
M Gérard BONNAFOUX de la commune de Saint-Denis à Raymond SENTENAC
Mme Odile SEIGNE de la commune de Saissac à M David HERRERO
M Christophe GONZALEZ de la commune de Saissac à M Philippe HORTALA
Mme Vanessa SIRVENT de la commune de Villardonnél à M Daniel GERI

Secrétaire : M Jean-Baptiste FERRER

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 26 Mai 2014
- Devenir de la Piscine, Rencontre avec Monsieur Samuel Fournier DGS du Conseil Général de l'Aude
- Convention avec le Conseil Général de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès ouverture estivale

Ordre du jour modificatif :

- Retrait de l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Communautaire du 24.04.2014 (y compris Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et Vote des quatre taxes communautaires)
- Approbation du compte de gestion 2013 de la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire
- Approbation du compte administratif 2013 de la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire
- Approbation des comptes de gestion 2013 de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès (Budget Principal – Budgets Annexes Plate-forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)
- Approbation des comptes administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès (Budget Principal – Budgets Annexes Plate-forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)
- Vote affectation de résultat 2013
- Reprise solde d'exécution Section de Fonctionnement
- Vote des budgets annexes 2014 (Plate-Forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vote des quatre taxes communautaires
- Vote du budget primitif 2014
- Ouverture des deux antennes administratives : horaires et accueil du public
- Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Commission ENVIRONNEMENT

- Règlement de Service du Service Public D'Assainissement Non Collectif 'SPANC'
- Convention d'Accès aux déchèteries intercommunales pour les communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret avec COVALDEM 11

Commission ECOLES / ALAE

- Validation des emplois du temps des écoles
- Création ALAE multi-sites de la Montagne Noire
- Tarification ALAE multi-sites du Haut-Cabardès et de la Montagne Noire
- Prix repas des cantines
- Conventions avec les communes : transport repas cantines
- Convention avec les communes : transports scolaires
- Création régies de recettes des écoles
- Création Poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe ALAE de Lastours
- Prolongation contrat à durée déterminée – Transport scolaire de Salsigne / Villardonneil
- Création des postes et transfert des agents des écoles du RPI Cuxac-Cabardès/Caudebronde, du RPI Brousses-et-villaret/Saint-Denis/Lacombe, de Saissac, de Fontiers-Cabardès et de Les Cammazes
- Création des postes ALAE
- Contrat à durée déterminée de 12 mois RPI Cuxac-Cabardès/Caudebronde
- Contrats 'emploi d'avenir' des écoles

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Convention de mise à disposition avec les communes : agents des écoles
- Modifications durées hebdomadaires de travail postes 'Adjoint d'Animation de deuxième classe'

Commission PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Tarification crèche de Saissac
- Création d'un poste d'agent social de deuxième classe crèche de CUXAC-CABARDES ET DE SAISSAC.
- Demande de Subvention Prestation de Service Unique auprès de la CAF de l'Aude

Commission FINANCES / PERSONNEL

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Demande de Subvention Relais des Services Public (FNADT)
- Création poste : secrétaire administrative et comptable
- Régime Indemnitare
- Questions diverses

Commission ENVIRONNEMENT

- Réflexion : collecte des résidus de chasse

Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/AGRICULTURE/ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Programme Très Haut-Débit
- Programmes d'investissements

Commission FINANCES / PERSONNEL

- Compte rendu des entretiens d'embauches Crèches intercommunales de Cuxac-Cabardès et de Saissac
- Convention avec le SIVOM du Cabardès mise à disposition d'un bureau au siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès
- Convention Maître Labry

Commission TOURISME, CULTURE, SPORTS

- Structuration touristique du territoire / magazine de la CDC

Monsieur Le Président ouvre la séance du conseil communautaire et présente les excuses de Madame Odile Seigné et des Conseillers Communautaire de la commune de Fontiers-Cabardès, Monsieur Gilbert Plagne et Madame Cros-Giral.

Monsieur Jean Dons fait part de la satisfaction de la commune de Saissac d'accueillir l'assemblée ce soir et présente à nouveau les excuses d'Odile Seigné de son absence.

Monsieur Le Président énonce les procurations :

- Monsieur Régis Huc à Monsieur Francis Bels
- Madame Carole Hasslauer à Monsieur Raymond Sentenac

Au total, l'assemblée est composée ce soir de 25 membres présents avec 7 procuration soit un total de 31 votants.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'un point de l'ordre du jour ne sera pas traité, celui du règlement du service public d'assainissement non collectif 'SPANC'. La société HYDROCONCEPT prestataire de la Communauté de Communes vient d'être cambriolée, elle est donc dans l'incapacité de présenter ce document.

I. Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 26 Mai :

Monsieur Le Président demande si des membres de l'assemblée souhaitent apporter des remarques sur le compte rendu envoyé.

Monsieur Bels approuve le compte rendu dans sa globalité mais souhaite qu'à titre d'équité, que les noms des agents de la crèche concernés sur la modification de la durée hebdomadaire soit inscrits.

Monsieur Le Président répond que les agents concernés par une modification de la durée hebdomadaire de travail sont Madame Laure Djordjevic de 32 heures à 35 heures et Madame "Pascale Delpech de 28 heures à 32 heures.

Suite à cette remarque et cet ajout, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Devenir de la Piscine, Rencontre avec Monsieur Samuel Fournier DGS du Conseil Général de l'Aude :

Monsieur Le Président accueille Monsieur Samuel Fournier, Directeur Général des Services du Conseil Général de l'Aude pour aborder le devenir de la Piscine de Cuxac-Cabardès. Ce sujet, abordé dès l'année 2013 est un enjeu majeur pour le territoire et a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Monsieur Le Président fait notamment référence à une rencontre avec Monsieur Fournier qui a été effectuée quelques semaines auparavant. Si la volonté des élus est de conserver cette piscine en reprenant sa gestion au niveau local, il est certain que ce transfert doit se faire de façon réfléchi en toute connaissance de cause et dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Le Président invite Monsieur Fournier à évoquer la position du Conseil Général de l'Aude.

Monsieur Fournier remercie l'assemblée de l'accueillir ce soir pour aborder ce sujet important pour le territoire. La piscine de Cuxac-Cabardès date du plan des 1 000 piscines, opération qui avait pour objectif d'équiper le territoire national en piscines dans les années 70.

La particularité de cette piscine est qu'elle est gérée par un Conseil Général. Hors, dans le cadre de la mise en place du principe de la clause général de compétence, le Conseil Général ne sera plus en mesure de la conserver, cette activité ne faisant pas partie de sa compétence. A ce titre, le Conseil Général souhaite réfléchir en partenariat avec la Communauté de Communes à assurer une continuité du fonctionnement, et à transférer le bâtiment et sa gestion à l'intercommunalité.

Actuellement, le Conseil Général a trois fonctionnaires territoriaux affectés à cette piscine, un maître-nageur, un référent technique, un agent d'entretien. En 2015, deux de ces agents partiront à la retraite, le maître-nageur et l'agent d'entretien. A ce sujet, le Conseil Général est clair, il ne remplacera pas ces agents. Le département restera présent jusqu'au départ à la retraite des agents évoqués tout en travaillant de façon étroite avec la communauté de communes pour assurer un transfert dans les meilleures conditions possibles.

Le premier point à traiter est celui du transfert du bien, le Conseil Général ne pouvant plus logiquement être propriétaire. Une évaluation par le service des domaines affichait de mémoire selon Monsieur Fournier une somme de 30 000 €. Le Conseil général cèdera ce bâtiment à l'intercommunalité pour l'euro symbolique.

Monsieur Fournier explique également qu'il s'agit de remettre un bien dans un bon état de fonctionnement et aux normes règlementaires. C'est ainsi que des travaux concernant la structure du bâtiment, l'isolation thermique et acoustique, l'électricité vont être entrepris à partir du mois d'Août pour profiter de la fermeture estivale de la piscine pour un montant compris entre 60 000 € et 80 000 €.

Vient ensuite la question du coût de fonctionnement de cette piscine. Monsieur Fournier explique qu'il est en train de rassembler toutes les données nécessaires afin de pouvoir communiquer un bilan financier. Le mode de fonctionnement de ce service, par l'intermédiaire de deux associations complique un peu la tâche. En effet, si le département ne reçoit pas de recettes liées aux tickets d'entrées de la piscine, il en assume une grande partie des charges. Pour rappel, deux associations gèrent actuellement la piscine, l'ADSC (Association pour le développement du sport Cuxacois) pour les séances piscines dédiées aux scolaires et le COC (club omnisports Cuxacois) pour le public qui adhère à cette association. Il est entendu que les recettes perçues actuellement par ces associations reviendront à l'intercommunalité en cas de gestion en régie directe.

Au niveau du fonctionnement, Monsieur Fournier évalue une dépense annuelle de 115 000 € pour le salaire des agents auxquels il faut ajouter 100 000 € pour les fluides, le fioul. Par rapport aux recettes générées par la

participation des écoles, du collège aux séances piscines et de la participation financière des usagers, elles sont estimées à 78 000 €.

Le reste à charge est donc de 130 000 € environ.

Il sera donc nécessaire de se projeter pour maîtriser et même diminuer ce delta financier en tenant compte du départ à la retraite des agents. Il est également nécessaire d'avoir une réflexion sur la tarification appliquée, très faible par rapport aux autres piscines, sur les adhésions des usagers, sur une adaptation des plages d'ouvertures en fonction des besoins réels de la population. En tenant compte du remplacement des agents retraités par du personnel en début de carrière ce qui diminue le montant des salaires, l'augmentation du prix d'entrée, et des économies liées aux travaux effectués par le Conseil Général, le reste à charge serait de 78 000 € à 80 000 € pour la CDC.

Monsieur Fournier reste prudent sur les chiffres évoqués et transmettra dès que possible des chiffres précis et détaillés.

L'objectif pour le Conseil Général est de procéder à ce transfert au 1^{er} janvier 2015, mais en raison des procédures légales à respecter comme la saisie du comité technique paritaire en raison du transfert des agents du département à la communauté de communes ce délai semble très difficile à tenir.

Monsieur Stella demande si les travaux envisagés vont dans un objectif d'économie d'énergie. Il est important de limiter la déperdition thermique et privilégier le bois.

Monsieur Géri évoque également notamment le Bio gaz.

Monsieur Fournier répond qu'effectivement cet objectif doit être pris en considération mais fait référence au garde sur le coût d'investissement lourd d'une chaufferie bois qui nécessite dans la majorité des cas le doublage de l'équipement avec une chaufferie parallèle. Les travaux concernent bien une partir d'isolation mais essentiellement acoustique.

Monsieur Le Président explique que le bureau a émis un avis favorable pour poursuivre cette réflexion avec un souhait de pouvoir réaliser un audit sur le fonctionnement et l'investissement de la piscine. Il faut effectivement travailler sur une diminution du reste à charge pour la communauté de communes en reconsidérant la tarification et les heures d'ouverture. Un point positif est celui de la volonté des écoles hors périmètre de la communauté de communes de continuer à le faire à la rentrée et ce, malgré l'ouverture de la piscine de Peyriac-Minervois. Le seul départ à enregistrer est celui de l'école de Villalier qui fréquentera la piscine de Peyriac-Minervois à la rentrée. Les autres écoles restent sur la structure

Monsieur Fournier affiche sa satisfaction de savoir que l'intérêt général prévaut avec cette volonté de continuer à assurer le fonctionnement de ce service. Un protocole d'accord entre le Conseil Général et la Communauté de Communes sera prochainement proposé.

III. Convention avec le Conseil Général de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès ouverture estivale

Monsieur Le Président explique qu'une convention est proposée entre le Conseil Général, la commune de Cuxac-Cabardès et la Communauté de Communes pour l'ouverture de la piscine pendant l'été du 15 juillet jusqu'au 14 août 2014.

Cette convention implique la participation financière suivante :

- Communauté de Communes de la Montagne Noire : 4 000 €
- Commune de Cuxac-Cabardès : 1 732 €

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Vote du budget (ordre du jour modificatif)

Monsieur Le Président explique les différentes possibilités que la Communauté de Communes avait pour voter son budget 2014 :

- Soit la Communauté de Communes votait son budget avant les élections municipales du mois de mars
- Soit par le Conseil Communautaire issu du renouvellement des élections votait le budget, à condition de le voter avant le 30 Avril 2014, ceci sous entendait que le conseil communautaire issu des élections municipales soit installé avant le vote du budget
- Soit par le Conseil Communautaire non renouvelé, le renouvellement pouvant avoir lieu jusqu'au 30 Avril 2014

Ces options et notamment la troisième avaient eu l'aval de l'Association des Communauté de France, de l'Association des Maires de France et même de la Préfecture de l'Aude. Même si en terme de choix, un débat peut avoir lieu, mais en terme légal des garanties avaient été prises. Pourtant, la préfecture de l'Aude a remis en cause la troisième option, celle qui avait été retenue au mois d'Avril.

Monsieur Géri affirme qu'il a effectivement écrit à la préfecture en se basant sur 2 articles du code électoral et a demandé des explications, et sur quel texte règlementaire la Préfecture s'appuyait. Monsieur Géri informe l'assemblée que la Préfecture n'a d'ailleurs jamais formulé de réponse.

Monsieur Le Président, sous la préconisation de la Préfecture, propose à l'assemblée de procéder dans un premier temps au retrait des délibérations présent par le Conseil Communautaire du 24 Avril et de procéder à nouveau au vote des comptes administratifs et du budget à l'identique.

Monsieur Saxe procède à une présentation rapide des Comptes administratifs et du budget déjà présentés et ultérieurement votés.

IV. Retrait de l'ensemble des délibérations présent par le Conseil Communautaire du 24.04.2014 (y compris Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et Vote des quatre taxes communautaire)

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

V. Approbation du compte de gestion 2013 de la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

VI. Approbation du compte administratif 2013 de la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

VII. Approbation des comptes de gestion 2013 de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès (Budget Principal – Budgets Annexes Plate-forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

VIII. Approbation des comptes administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès (Budget Principal – Budgets Annexes Plate-forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

IX. Vote affectation de résultat 2013

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

X. Reprise solde d'exécution Section de Fonctionnement

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

XI. Vote des budgets annexes 2014 (Plate-Forme Bois Energie, Hangar photovoltaïque, extension centrale photovoltaïque siège social)

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

XII. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

XIII. Vote des quatre taxes communautaires

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

XIV. Vote du budget primitif 2014

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

XV. Ouverture des deux antennes administratives : horaires et accueil du public

Stephan Marty quitte la séance à 20 h 25.

Monsieur Le Président remercie le SIVOM du Cabardès et la mairie de Cuxac-Cabardès pour la mise à disposition de deux locaux pour accueillir les antennes de la Communauté de Communes.

Des problèmes liés à la mise en place de lignes de téléphones, à la remise en service des connexions internet entraînent un retard au niveau de la mise en place opérationnelle des antennes. Seul le service environnement et le service Charte Forestière vont tenir des permanences à compter de la semaine prochaine. La permanence du Relais des Services Publics débutera en Septembre après la mise en place d'une communication et la permanence du service enfance jeunesse pourra commencer au retour des deux agents absents pour cause de maladie. L'emploi du temps des antennes sera le suivant :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Les Ilhes	<i>Matin</i>	Environnement, Enfance/Jeunesse, Charte Forestière Bois Energie	Relais des Services Publics / Charte Forestière Bois Energie	Relais des Service Publics / Environnement / Charte Forestière Bois Energie	Relais des Services Publics / Enfance-Jeunesse	Charte Forestière Bois Energie
	<i>Après-Midi</i>	Environnement, Enfance/Jeunesse, Charte Forestière Bois Energie	Relais des Services Publics / Charte Forestière Bois Energie	Relais des Service Publics / Environnement / Charte Forestière Bois Energie	Relais des Services Publics / Enfance-Jeunesse	
Cuxac	<i>Matin</i>	Relais des Service Publics	Enfance/Jeunesse		Charte Forestière Bois Energie / Environnement	Enfance/Jeunesse
	<i>Après-Midi</i>		Enfance/Jeunesse		Environnement	Enfance/Jeunesse
Saïssac	<i>Matin</i>		Environnement	Enfance / Jeunesse		Environnement
	<i>Après-Midi</i>	Relais des Service Publics	Environnement		Charte Forestière Bois Energie	

Depuis le 26 Juin, Madame Gaëlle Martinez a été embauchée pour travailler au niveau du service enfance jeunesse. Etant titulaire du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il est proposé qu'elle puisse remplacer à partir du 1^{er} Septembre Madame Evelyne Azéma qui a intégré les effectifs de la commune de Cuxac-Cabardès à plein temps. Monsieur Le Président précise que l'absence des deux agents du service enfance jeunesse occasionne une grosse gêne en raison notamment des échéances à venir.

Monsieur Bels souhaite réagir sur la répartition des permanences entre les sites de Saïssac et de Cuxac. Un peu plus de parité semblerait logique.

Monsieur Le Président répond qu'il s'agit d'une première approche, mais ce 'petit' écart peut se justifier avec la présence du centre de loisirs et du trésor public sur la commune de Cuxac.

XVI. recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité :

Monsieur Saxe explique qu'il appartient au conseil communautaire d'autoriser Monsieur Le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Il s'agit essentiellement du service de l'accueil de loisirs associés à l'école avec le recrutement d'animateurs saisonniers en Juillet et en Août et du service environnement avec la possibilité de recruter des agents dédiés à la collecte pendant l'été.

Monsieur Le Président demande donc à l'assemblée son approbation pour l'autoriser à recruter du personnel saisonnier pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Commission ENVIRONNEMENT

- Règlement de Service du Service Public D'Assainissement Non Collectif 'SPANC'

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la société HYDROCONCEPT qui a la mission d'assurer le contrôle des assainissements collectifs dans le cadre du service public d'assainissement non collectif a été dernièrement cambriolée. Les vols occasionnés ont empêché la société de présenter le projet règlement du SPANC de la Communauté de Communes. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

Convention d'Accès aux déchèteries intercommunales pour les communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret avec COVALDEM 11

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de convention entre le syndicat 'Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude' (COVALDEM 11) et de la Communauté de Communes de la Montagne Noire pour l'accès aux déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Saissac et Salsigne pour les communes de Fontiers-Cabardès et de Brousses-et-Villaret.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Commission ECOLES / ALAE

Validation des emplois du temps des écoles

Monsieur Le Président tient à remercier l'ensemble des membres de la commission écoles que cela soit les anciens membres du 1^{er} janvier au 28 avril ou ceux issus des élections.

Monsieur Saxe procède à la présentation des différents emplois du temps des écoles

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 3

RPI BROUSSES ET VILLARET / SAINT-DENIS / LACOMBE

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 16 h 45	16 h 45 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes	/		/

RPI CUXAC-CABARDES / CAUDEBRONDE

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi,	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 45	13 h 45 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 15	17 h 15 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes			
Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 45	13 h 45 – 16 h 00		16 h 00 – 18 h 30

ECOLE DE FONTIERS

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi	7 h 30 – 8 h 45	8 h 45 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 30		15 h 30 – 18 h 30
Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 8 h 45	8 h 45 – 12 h 00 (3 h 15)	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 30 (2 h 00)	15 h 30 – 16 h 45	16 h 45 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	/	/		/

LES CAMMAZES

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes			

SAISSAC

Jours	Garderie Matin 1	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 00 – 7 h 30	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 / 15 h 45	15 h 45 – 17 h 30	17 h 30 – 19 h 00
Mercredi	7 h 00 – 7 h 30	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00		/	/	/

**RPI LASTOURS / LE MAS-CABARDES
ECOLE DE LASTOURS**

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 45	13 h 45 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 30
Mardi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 11 h 30	Garderie de 45 minutes			
Jeudi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 45	13 h 45 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 30
Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 30

ECOLE DE MAS-CABARDES

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 8 h 45	8 h 45 – 11 h 45	12 h 00 – 14 h 00	14 h 00 – 16 h 15	ECOLE DE LASTOURS	ECOLE DE LASTOURS
Mercredi	7 h 30 – 8 h 45	8 h 45 – 11 h 45	Garderie de 45 minutes			

ECOLE DE LES MARTYS

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 15 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 16 h 45	16 h 45 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes			

ECOLE DE VILLARDONNEL

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 16 h 45	16 h 45 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes			

ECOLE DE SALSIGNE

Jours	ALAE matin	Ecole matin	ALAE midi 'Cantine'	Ecole après-midi	TAP	ALAE soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 14 h 00	14 h 00 – 16 h 15	16 h 15 – 17 h 15	17 h 15 – 18 h 30
Mercredi	7 h 30 – 9 h 00	9 h 00 – 12 h 00	Garderie de 45 minutes			

Monsieur Saxe explique que ces emplois du temps ont été proposés et validés par chaque conseil d'écoles. Monsieur Le Président propose donc à l'assemblée de confirmer les décisions des conseils d'écoles

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Création ALAE multi-sites de la Montagne Noire

Suite à la décision du conseil communautaire du 20 février 2014 d'étendre la compétence scolaire et périscolaire à l'ensemble du territoire, Monsieur Le Président propose de créer un second accueil de loisirs associés à l'école multi-sites après celui du Haut-Cabardès. Il s'agit de l'ALAE multi-sites de la Montagne Noire. Il comprendra le regroupement pédagogique Caudebronde / Cuxac-Cabardès, le regroupement pédagogique Brousses et Villaret, Saint-Denis, Lacombe, les écoles de Fontiers-Cabardès, de Les Cammazes et de Saissac.

La directrice de l'ALAE chargée de superviser l'ALAE multi-sites sera basée à Saint-Denis.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Tarifification ALAE multi-sites du Haut-Cabardès et de la Montagne Noire

Monsieur Le Président explique que la Communauté de Communes de la Montagne Noire comprend deux ALAE multi-sites sur son territoire. A ce titre, l'E.P.C.I doit mettre en place une tarification départementale qui dépend des directives de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude.

Ainsi, cette tarification est basée sur un tarif horaire de référence qui est modulé en fonction du quotient familial des familles. L'intégralité du temps périscolaire est concernée, c'est-à-dire l'accueil du matin, du midi et du soir.

La commission école et la commission finances proposent de valider un tarif horaire de référence de 0.50 cts € avec une modulation suivant le quotient familial des familles. Monsieur Le Président précise que ce tarif de référence sera le même pour l'ensemble des écoles.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude à travers la prestation de service ordinaire (PSO) auquel s'ajoute le contrat enfance jeunesse (CEJ) pour l'ALAE multi-site du Haut-Cabardès.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Prix repas des cantines

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le prix des cantines des écoles pour l'année scolaire 2014/2015.

Le prix d'un repas est fixé à 3 € pour les élèves et 8 € pour les enseignants.

Les repas seront fournis par le Collège Antoine Courrière pour les écoles du Mas-Cabardès, Lastours, Salsigne, Villardonnel, Les Martyrs, Cuxac-Cabardès / Caudebronde, Saint-Denis et Fontiers-Cabardès.

L'EPADH de Saissac fournira les repas pour l'école de Saissac et de Les Cammazes jusqu'au 31/12/2014.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 31

Monsieur Francis Bels quitte la séance.

Conventions avec les communes : transport repas cantines

Afin d'assurer le transport des repas de cantines dans les écoles, du RPI Saint-Denis, Brousses et Villaret, Lacombe, de l'école de Fontiers-Cabardès, de Saissac, et de Les Cammazes il est proposé de conventionner au travers d'une convention de prestation de services avec les communes concernées.

Ces conventions prendront effets au 1^{er} Septembre 2014 jusqu'au 31 Décembre 2014.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

Convention avec les communes : transports scolaires

Monsieur Le Président propose de conclure une convention avec la commune de Cuxac-Cabardès pour assurer le ramassage scolaire de l'école de Cuxac-Cabardès en prêtant un véhicule de transport jusqu'au 31 décembre 2014.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

Création régies de recettes des écoles

Monsieur Le Président propose de créer des régies de recettes selon les conditions auprès du RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde, du RPI Brousses et Villaret / Saint-Denis / Lacombe, de l'école de Fontiers-Cabardès, de l'école de Saissac et de l'école de Les Cammazes. Ces régies encaisseront les produits de l'Accueil de Loisirs Associé à l'école et des cantines.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

Madame Christiane Gros quitte la séance

Création Poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe ALAE de Lastours

Monsieur Saxe explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour l'ALAE de Lastours pour une durée hebdomadaire de 21,25 heures. Il s'agira d'une nomination stagiaire de Madame Frédérique Hérail, agent contractuel affecté à l'ALAE, à la cantine et aux TAP

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 28

Prolongation contrat à durée déterminée – Transport scolaire de Salsigne / Villardonnel

Monsieur Le Président explique que le contrat de l'agent chargé du ramassage scolaire de l'école de Salsigne et de Villardonnel arrive à terme au 31 Août. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur Le Président propose à l'assemblée de renouveler ce contrat '*Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30*, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Septembre 2014 et jusqu'au 31 Août 2014 pour une durée hebdomadaire de 12.50 heures

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 28

Monsieur Sentenac quitte la séance

Création des postes et transfert des agents des écoles du RPI Cuxac-Cabardès/Caudebronde, du RPI Brousses-et-villaret/Saint-Denis/Lacombe, de Saissac, de Fontiers-Cabardès et de Les Cammazes

Monsieur Le Président précise qu'il est nécessaire de créer les postes permettant le transfert des agents communaux des écoles en direction de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Il s'agit :

- Ecole de Cuxac-Cabardès

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 31.25 heures

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 17 h 00

Agent social de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35 h 00

Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 22.00 h

- Ecole de Saint-Denis

Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 17.50 heures

Agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 35,00 h

Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24,60 h en CDD de 12 mois

- Ecole de Saissac

Agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 35,00 h

- Ecole de Les Cammazes

Adjoint d'Animation de deuxième classe pour une durée hebdomadaire de 27.00 h

Adjoint d'Animation de deuxième classe pour une durée hebdomadaire de 26.23 h

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Contrat à durée déterminée de 12 mois RPI Cuxac-Cabardès/Caudebronde

Au vu de la nécessité d'assurer le taux d'encadrement des enfants des écoles et notamment celle de Cuxac-Cabardès pendant les temps d'ALAE, Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat à durée déterminée "*Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30'*" pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Septembre 2014 et jusqu'au 31 Août 2014 pour une durée hebdomadaire de 8 heures. Monsieur Saxe précise qu'il s'agit de la reprise d'un agent déjà en poste auprès de l'école.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Contrats 'emploi d'avenir' des écoles

Monsieur Saxe explique que dans le cadre de la reprise des agents des écoles, il est nécessaire de transférer deux contrats 'emploi d'avenir' de 35 heures hebdomadaires à la Communauté de Communes. Ces contrats concernent Madame Pauline Ferrié de l'école de Fontiers-Cabardès et de Madame Stéphanie Maury de l'école de Caudebronde. Le Contenu de ces postes est : ATSEM / agent d'animation d'ALAE sur les écoles de Fontiers-Cabardès et du RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde

Monsieur Le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale du Bassin Carcassonnais et des contrats de travail à durée déterminée avec Madame Pauline Ferrié (école de Fontiers-Cabardès) et avec Madame Stéphanie Maury (RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde).

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur Saxe explique que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur Le Président propose de signer la convention avec Pôle emploi pour Madame Nadine Bonnafous, école de Saint-Denis pour une durée de 12 mois et pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires, et sous réserve que le n'excède pas une durée totale de 24 mois.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Convention de mise à disposition avec les communes : agents des écoles

Dans le cadre de sa compétence 'écoles – ALAE', Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de conclure des conventions de mise à disposition des agents.

Quatre conventions sont ainsi proposées entre la Commune de Saissac, la Commune de Fontiers-Cabardès et la Communauté de Communes:

Pour la Commune de SAISSAC :

- Un agent pour une durée hebdomadaire de 22.80 heures qui assure les fonctions d'agent de surveillance et d'animation de l'ALAE et du TAP de l'école de SAISSAC
- Un agent pour une durée hebdomadaire de 11,00 heures qui assure les fonctions d'agent de surveillance et d'animation de l'ALAE et du TAP de l'école de SAISSAC
- Un agent pour une durée hebdomadaire de 11.70 heures qui assure les fonctions de surveillance et d'animation de L'ALAE et du TAP de l'école de SAISSAC.

Pour la Commune de FONTIERS-CABARDES

- Un agent pour une durée hebdomadaire de 15,90 heures qui assure les fonctions d'agent de surveillance et d'animation de l'ALAE et du TAP de l'école de Fontiers-Cabardès
- Un agent pour une durée hebdomadaire de 15,50 heures qui assure les fonctions d'agent de surveillance et d'animation de l'ALAE et du TAP de l'école de Fontiers-Cabardès.

Ces conventions sont conclues pour une durée de un an, à compter du 1er septembre 2014 jusqu'au 31 Août 2015. Elle pourra être renouvelée pour une durée maximale de trois ans, par délibérations concordantes des deux parties.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Modifications durées hebdomadaires de travail postes 'Adjoint d'Animation de deuxième classe'

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Conseil communautaire du 26 Mai 2014 a validé la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe 'accroissement temporaire d'activité' pour assurer la direction de l'ALAE multi-sites de la Montagne Noire pour une durée hebdomadaire de 19,50 heures. En raison de la charge de travail affecté à ce poste, il est proposé de le modifier à 26 heures.

Suite à la réflexion menée par la commission écoles, et notamment au niveau de l'emploi du temps des agents, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un contrat accroissement temporaire d'activité en contrat de travail '*Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30'* pour une durée de 12 mois de 14,50 h à 10,00 h hebdomadaire sur l'école de Saint-Denis.

Suite au départ d'un agent sur l'ALAE de Salsigne, il est proposé de mettre en place un contrat '*Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30'* au lieu d'un contrat 'accroissement temporaire d'activité' d'un Adjoint Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire lissée de 10 h 00 en contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1^{er} Septembre 2014.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Tarification crèche de Saissac

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la tarification familles des usagers de la crèche repose sur l'application d'un barème national unique dont le respect est la juste contrepartie de l'apport financier croissant de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude.

Dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU), la tarification appliquée aux familles se fait obligatoirement en heures.

Cette tarification varie en fonction des ressources, de la composition familiale et du type d'accueil proposé.

Pour déterminer un tarif horaire, il convient d'appliquer aux ressources annuelles imposables ramenées au mois, le taux d'effort horaire correspondant à la composition familiale, selon le tableau suivant :

Type d'accueil : Accueil collectif

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4
Taux d'effort horaire	0.06 %	0.05 %	0.04 %	0.03 %

Soit $Tarif\ horaire = Ressources\ annuelles / 12 \times taux\ d'effort$

En l'absence de revenus établis, il sera appliqué la tarification minimale qui correspond au montant plancher ou maximale qui correspond au montant plafond.

Les seules déductions admises sont :

- Fermeture exceptionnelle de la crèche,
- Hospitalisation de l'enfant, d'un des parents,
- Décès dans la famille proche,
- Eviction par le médecin de la crèche,
- Maladie supérieure à 3 jours sur présentation d'un certificat médical (le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent). Si la maladie fait partie de la liste donnée par la PMI (cf règlement de fonctionnement), la déduction pourra être faite dès le premier jour d'absence.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir valider cette tarification

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Création d'un poste d'agent social de deuxième classe crèche de CUXAC-CABARDES ET DE SAISSAC.

Monsieur Le Président explique que suite aux entretiens individuels réalisés dans le cadre du recrutement de la crèche de SAISSAC, il est nécessaire de créer en emploi permanent, 1 poste d'agent social 2^{ème} classe pour une mutation d'un candidat pour une durée hebdomadaire de 28 heures. Suite à ces entretiens, il est également nécessaire de modifier la création de poste d'auxiliaire de puériculture en agent social de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 32 heures hebdomadaire.

Monsieur Le Président propose également de modifier un Contrat à durée déterminée 'accroissement temporaire d'activité' d'une durée de 12 mois pour une durée de travail hebdomadaire de 17,50 heures pour un contrat *Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30'* pour d'une durée de 12 mois et pour une durée de travail hebdomadaire de 17,50 heures

Monsieur Le Président propose de modifier deux postes d'adjoint technique de deuxième classe 'accroissement temporaire d'activité' pour 12 heures hebdomadaires en Contrat à Durée Déterminée de 12 mois en deux contrats *Communes de moins de 1 000 habitants agents à temps non complet maximum 17 h 30'* pour d'une durée de 12 mois et pour une durée de travail hebdomadaire de 12 heures.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Demande de Subvention Prestation de Service Unique auprès de la CAF de l'Aude

Dans le cadre de sa compétence 'petite enfance' la Communauté de Communes a développé une structure multi-accueil pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans à Cuxac-Cabardès. Ce service s'est développé avec l'ouverture au 1^{er} Septembre d'une seconde structure mutualisée avec la première, la crèche de SAISSAC.

Afin d'assurer le fonctionnement et le financement de ces deux accueil, Monsieur Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude au titre de la prestation de service unique.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011, l'article 144 de loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontal pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisée.

Par courrier daté du 2 Juin 2014 et réceptionné le 10 juin 2014, la préfecture de l'Aude a fait part à la Communauté de Communes des différentes options de répartition qui s'offrent à l'E.P.C.I

Après avoir exposé ces options, et pour cette année 2014, Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de retenir la répartition dite de 'droit commun selon le tableau suivant :

Répartition du FPIC entre communes membres							
		Répartition du FPIC entre Communes membres					
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
11052	BROUSSES-ET-VILLARET	0		6 760		6 760	
11079	CAUDEBRONDE	0		3 086		3 086	
11115	CUXAC-CABARDES	0		8 724		8 724	
11150	FONTIERS-CABARDES	0		10 334		10 334	
11154	FOURNES-CABARDES	0		1 140		1 140	
11156	FRAISSE-CABARDES	0		2 745		2 745	
11174	ILHES	0		1 016		1 016	
11180	LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE	0		2 314		2 314	
11182	LACOMBE	0		4 798		4 798	
11189	LAPRADE	0		3 037		3 037	
11194	LASTOURS	0		1 616		1 616	
11221	MARTYS	0		2 178		2 178	
11222	MAS-CABARDES	0		3 514		3 514	
11232	MIRAVAL-CABARDES	0		677		677	
11297	PRADELLES-CABARDES	0		1 563		1 563	
11319	ROQUEFERE	0		1 450		1 450	
11339	SAINT-DENIS	0		9 445		9 445	
11367	SAISSAC	0		16 302		16 302	
11372	SALSIGNE	0		7 418		7 418	
11391	TOURETTE-CABARDES	0		815		815	
11395	TRASSANEL	0		907		907	
11411	VILLANIERE	0		2 320		2 320	
11413	VILLARDONNEL	0		9 596		9 596	

81 055 / Les Cammazes : 5 671

Le montant pour la Communauté de Communes est de 51 972 €
 VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Demande de Subvention Relais des Services Public (FNADT)

Monsieur saxe explique que le Relais des Services Publics, service de la Communauté de Communes bénéficie d'une subvention annuelle du conseil Général. L'Etat souhaite développer le dispositif des relais des Services Publics au niveau National, pour rapprocher les services publics au plus près des populations. Cette volonté se concrétise par la possibilité aux territoires qui ont un RSP de solliciter une subvention au titre du fond National d'Aménagement et de Développement des Territoires Ruraux (FNADT)

Monsieur Le Président propose donc de solliciter cette subvention auprès de l'Etat

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Création poste : secrétaire administrative et comptable

Monsieur Le Président explique que suite au départ d'un agent administratif principal de 2^{ème} classe Madame Evelyne Azéma à la commune de Cuxac-Cabardès, il est nécessaire de remplacer cet agent. L'agent recruté sera affecté au service administratif de la Communauté de Communes. En conséquence Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35,00 heures. La personne proposée est Madame Gaëlle Martinez qui est pour le moment affectée au service enfance jeunesse pour pallier l'absence de Madame Rose-Marie Barthez et de Madame Agnès Iglésias. A compter de la rentrée scolaire, une solution devra être trouvée en fonction de l'évolution de la situation.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Régime Indemnitaire

En raison de l'extension de la compétence 'Ecoles – ALAE' sur l'ensemble de son territoire, en raison de l'ouverture d'une deuxième structure d'accueil de la petite enfance SAISSAC et en raison de la modification du tableau des emplois, Monsieur Le Président rappelle le régime indemnitaire appliqué et propose une actualisation de la façon suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de Base	Coefficient de base	coefficient voté
Attaché	DGS	1	PRIME LIEE A LA FONCTION	1750,00	6	6,00
Secrétaire de mairie	Responsable service administratif	1,00	PRIME LIEE A LA FONCTION	1750,00	5,4	5,40
Attaché	DGS	1,00	PRIME LIEE AU RESULTAT	1600,00	4,4	4,40

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de Base	Coefficient de base	coefficient voté
Rédacteur Principal 2ème classe	Responsable relais des services publics	1,00	IEMP	1492,00	3	3,00
			IFTS	857,82	5,6	5,60
Rédacteur	Responsable service enfance jeunesse	1,00	IEMP	1492,00	3	3,00
			IAT	588,69	8	6,00
Rédacteur	Service Développement économique - Charte Forestière	1,00	IEMP	1492,00	3	3,00
			IAT	588,69	8	8,00
Adjt Administratif 1ère classe	Service Administratif	1,00	IEMP	1153,00	2	2,00
			IAT	449,28	4,5	4,50
Adj Admin 2ème classe	Responsable Service environnement	1,00	IEMP	1153,00	2,6	2,60
			IAT	449,28	6,5	6,50
Adj Admin 2ème classe	Service enfance jeunesse	1,00	IEMP	1153,00	2	2,00
			IAT	449,28	4,5	4,50
Adj Admin 2ème classe	Service relais des services publics	1,00	IEMP	1153,00	2	2,00
			IAT	449,28	4,5	4,50

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de Base	Coefficient voté
Adj Technique Princ 2ème classe	Service Technique référent de secteur	2,00	IEMP	1204,00	2
			IAT	469,67	6
Adj Technique Princ 2ème classe	Service des écoles	5,00	IEMP	1204,00	1
			IAT	469,67	4,3
Adj Technique Princ 2ème classe	Service Technique	2,00	IEMP	1204,00	1,5
			IAT	469,67	4
Adj Technique 2ème classe	Service Technique	10,00	IEMP	1143,00	1,5
			IAT	449,28	4
Adj Technique 2ème classe	Service Technique - crèches	2,00	IEMP	1143,00	1
			IAT	449,28	4,3
Adj Technique 2ème classe	Service des écoles	4,00	IEMP	1143,00	1
			IAT	449,28	4,3

FILIERE SOCIALE

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de base	Coefficient voté
Educateur de Jeunes Enfants	Directrice de crèche	1,00	IFRSTS	950	4,00
Educateur de Jeunes Enfants	Service de la crèche	2,00	IFRSTS	950	1,68
Infirmière	Service de la crèche	1,00	Prime de service	7,20 % du traitement brut	
Agent Social 2ème classe	Service de la crèche	11,00	IEMP	1153	1,00
			IAT	449,28	4,30
Agent Social 2ème classe	Service des écoles	1,00	IEMP	1153	1,00
			IAT	449,28	4,30

FILIERE ANIMATION ET CULTURE

Grade	Fonction	Effectif	Prime	Montant de base	Coefficient voté
Adj't Animation 2ème	Service des écoles	15,00	IEMP	1153	1,00
			IAT	449,23	4,30
Adj't Animation 2ème classe	Centre de Loisirs classe Accroissement Saisonnier d'activité	1,00	IAT	449,23	6,00
Adjoint du patrimoine 2ème classe	Service tourisme	1,00	IAT	449,28	6,87
Adjoint d'animation 2ème classe	Service randonnées	1,00	IEMP	1153	1,00
			IAT	449,23	4,30

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Questions diverses

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'une rencontre entre le Président et les Vice-présidents et les agents de la Communauté de Communes a eu lieu le 2 Juillet 2014. Cette rencontre a été l'occasion à chaque Président de se présenter

Commission Environnement

Monsieur Stella, Président de la commission environnement informe l'assemblée que la commission environnement se réunira au mois de Septembre. Un travail est actuellement fait concernant la collecte des résidus de chasse par la Communauté de Communes. La collecte de ce déchet pose en effet des problèmes règlementaires liés à l'hygiène des agents.

Une réflexion à l'échelle du département est menée par la fédération départementale de chasse et une réunion d'information sera organisée en Septembre.

Monsieur Hortala explique qu'au niveau du Conseil Général et de l'entretien des routes, il existe une entreprise qui récupère les animaux morts sur les routes. Cela peut éventuellement être une solution pour notre cas.

Commission Développement économique

Monsieur Le Président prend la parole et explique que le Conseil général de l'Aude participe au programme 'France Très Haut-Débit' pour doter le département du très haut débit. En raison de l'évolution rapide des nouvelles technologies et le développement à venir du travail à domicile et notamment pour certaines professions (informaticiens, graphiste...), ainsi que pour le secteur du tourisme, il est important que le territoire puisse bénéficier de cette opération

En fonction des contraintes techniques, 19 communes de la CDC sont concernées pour la première tranche de travaux 2016 – 2020. 4 Communes, Brousses et Villaret, Fontiers-Cabardès, Saint-Denis, Saissac seront dans un premier temps concernées soit par une montée en débit, soit par une connexion satellite. La seconde tranche de travaux est prévue entre 2020 et 2030. Concernant la Commune de Les Cammazes, commune qui appartient au département du Tarn des discussions sont en cours pour savoir dans quelle mesure une solution administrative pourrait être apportée.

Le coût total pour le territoire est de 11,4 M d'€. Avec les aides financières des différents partenaires, Europe, Etat, Conseil Général, l'autofinancement s'élève à 140 000 € par an pendant 6 ans.

Monsieur Bouisset, Président de la commission effectue un point sur les programmes actuellement développés. Ces programmes ont été initiés et concrétisés par la Communauté de Communes du Haut-Cabardès dynamique en la matière.

Une société d'économie mixte bois énergie a donc été créée pour gérer la fabrication et la commercialisation de plaquettes d'origines industrielles ou forestières à destination de chaufferies bois collectives.

Monsieur Bouisset informe que des rencontres seront possibles, avec les communes qui le souhaitent pour participer à l'augmentation du capital de cette société, augmentation nécessaire suite à l'obtention du marché de fourniture du nouvel hôpital de Carcassonne a pour conséquence d'augmenter de façon significative le volume de bois commercialisé. La société est donc confrontée à un besoin de trésorerie pour préparer le combustible et être prête à livrer à l'automne.

L'autre actualité est celle d'un projet concernant la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du siège social de la CDC aux Ilhes. Monsieur Saxe explique qu'il s'agit de réaliser une structure bois, munie de panneaux photovoltaïques avec une borne de recharge pour les véhicules électrique. L'objectif est ensuite d'acquérir un véhicule électrique destiné à livrer les repas des cantines dans les écoles. Monsieur Bouisset affirme que ce projet est pour le moment mis en attente.

Monsieur Bouisset fait également un point sur la réalisation de deux hangars supplémentaires sur la plateforme bois énergie. Ces hangars doivent permettre le stockage et à l'abri des intempéries de la plaquette destinée à l'hôpital. D'une surface totale équivalente au premier hangar, le projet prévoit également la réalisation de deux centrales photovoltaïques en toiture pour amortir le plus possible l'investissement. Le principe est identique à celui du premier hangar. C'est-à-dire que la CDC investit et récupère les produits de la vente d'électricité et la SEMBE paye à la CDC un loyer. Ces revenus doivent permettre à la CDC de couvrir l'annuité d'emprunt contracté pour réaliser l'investissement, voire dégager une marge.

Ce projet va dépendre également de la prochaine élection de la présidence de la SEMBE. Monsieur Jean-Pierre Bouisset informe l'assemblée qu'il sera candidat.

Commission tourisme culture sport

Monsieur Alain Mary, Président de la commission tourisme, culture, sport fait part du travail de la commission.

La CDC du Haut Cabardès prélevait la taxe de séjour de façon forfaitaire depuis 2007 :

Par exemple, pour un camping, le Nombre emplacements est multiplié par 0.20 cts et par 62 jours avec un abattement compris entre 20 et 40%. Le revenu annuel moyen total de la taxe pour le canton du Mas-Cabardès est 5000 €

Sur le canton de Saissac, certaines communes prélèvent la taxe de séjour au réel (Les Cammazes, Saissac et Brousse et Villaret):

Par exemple, pour un camping, le nombre de nuitées pour les personnes de plus de 13 ans est multiplié par 0,20 cts par jour (0.30 € pour les gîtes – 0.50 € pour les chambres d'hôtes).

Le revenu estimé d'une taxe au forfait pour le canton de SAISSAC est alors de 18 000 €.

Monsieur Alain Mary propose que la collecte de la taxe de séjour soit effectuée au réel auprès de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire au 1^{er} janvier 2015.

Le montant de la taxe pour les campings était de 0.20 € par personne et par jour. La commission propose de l'augmenter à 0.30 €.

Le revenu d'une taxe au réel sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire les 24 communes est alors estimé à 35 000 €.

Au niveau de la localisation des syndicats d'initiatives ou office de tourisme, trois sites seraient privilégiés, SI Les Ilhes/Lastours – SI Saissac – OT Les Cammazes

La commission propose une organisation autour d'une association composée d'élus (au moins les élus de la commission – 2/3 élus de plus – des prestataires touristique). Les élus resteraient majoritaires de cette association et seraient désignés par le conseil communautaire.

La Cdc met à disposition de l'association les deux personnels salariés actuellement.

Les mairies des sites pôles devront mettre à disposition des locaux. L'objectif est, à coût constant, de développer une action touristique telle que présentée.

Au niveau de la communication, Monsieur Mary informe que le journal sera diffusé bimensuellement au lieu de trimestriellement. Son nom sera revu :

'MONTAGNE NOIRE

LES ECHOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES'

Une réflexion est également engagée pour le système de distribution de ce bulletin.

Monsieur Le Président remercie les membres présents pour leur attention et clôture la séance.

Fin de séance à 22 h 30